



EQUIPEMENTS D'ACCES EN FAIBLE HAUTEUR

1. En amont

Evaluez les risques et organisez le travail,
 Privilégiez une perche télescopique pour le nettoyage des carreaux et ou le dépoussiérage en hauteur,
 Limitez les hauteurs de rayonnage pour privilégier le travail de plain-pied,
 Ne stockez pas en hauteur des objets lourds ou encombrants.

2. Règlementation et normes

Des exigences de sécurité concernant ces matériels sont précisées par le décret n°96-333 du 10 avril 1996.

Norme NF P 93-353 : « Plates-formes individuelles roulantes légères.

Norme NF 93-352 : « Plates-formes individuelles roulantes.

Norme NF 93-520 : « Echafaudages roulants préfabriqués de faible hauteur ».

3. Choix des équipements de travail pour des travaux de faible hauteur

Comme pour tout équipement de travail, qu'il s'agisse d'échelles fixes ou d'échelles portables, d'escabeaux ou de marchepieds, il conviendra de s'assurer que le matériel a fait l'objet d'une évaluation qui prenne en compte sa solidité et la sécurité qu'il offre à l'utilisation.

Type	Hauteur maximale du plancher suivant la norme	Charge maximale admissible suivant la norme (répartition uniforme)
Équipements de mise en rayon	0,50 m	150 kg
→ Plates-formes individuelles roulantes légères	1 m	150 kg
→ Plates-formes individuelles roulantes	2,50 m	Surface plate-forme ≤ 0,8 m ² : 150 kg Surface plate-forme comprise entre 0,8 et 1 m ² : 200 kg Surface plate-forme ≥ 1 m ² : 200 kg/m ²
→ Échafaudages roulants préfabriqués de faible hauteur	2,50 m	Classe 3 – 200 kg/m ²

Source INRS

4. Exemples de matériels utilisables

Equipements de mise en rayon (2 marches)

Petits travaux occasionnels et à faible hauteur, accès rayonnage armoire...



Choisissez des équipements légers et pliables qui peuvent être facilement rangés à proximité immédiate des lieux d'utilisation.

Plate-forme Individuelle Roulante Légère (PIRL)
Plate-forme Individuelle Roulante (PIR)

Echafaudage roulant préfabriqué de faible hauteur



5. A proscrire

